



Direction de l'Aviation Civile
Grand-Duché de Luxembourg

NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Licence d'exploitation

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») liées aux licences d'exploitations pour transporteurs aériens.

Ces activités comprennent entre autres :

- le contrôle de la nationalité et de l'honorabilité des personnes responsables de la société de transport aérien, et
- le contrôle du respect des conditions financières.

Identité et coordonnées du responsable de traitement

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer

L-1748 Findel (Luxembourg)

Tel. : 00352 247 74900

E-Mail : civilair@av.etat.lu

Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la sécurité des activités aériennes en garantissant que seuls les organismes disposant de la structure et des capacités financières requises obtiennent une licences d'exploitation.

La base juridique pour ce traitement est le Règlement (CE) no 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté.

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par les agents de la DAC responsables pour l'analyse des dossiers de demande d'obtention d'une licence d'exploitation, ainsi que par le Département Opérations aériennes et le Département Relations internationales et Affaires économiques.

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

Aucune donnée personnelle n'est transmise à un pays tiers ou à une organisation internationale.

Durée de conservation

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans après la fin de validité de la licence d'exploitation.

Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

Délégué à la protection des données (« DPO »)

Si la personne concernée veut faire valoir ses droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition, ou si elle estime qu'une violation de ses données personnelles a eu lieu, elle peut contacter le DPO de la DAC :

- par mail : dpo@av.etat.lu;
- par courrier postal à l'adresse susmentionnée.

Une preuve de l'identité doit être jointe à la demande (ex. copie de la carte d'identité ou du passeport, numéro de la licence, etc.).

Droit de réclamation auprès d'une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle CNPD (« *Commission nationale pour la protection des données* », <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

L'exigence de la fourniture des données à caractère personnel revêt un caractère réglementaire. La personne concernée est tenue de fournir ces informations afin d'obtenir la délivrance de la licence d'exploitation ou de maintenir sa validité. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel requises à la DAC fera obstacle à la délivrance de cette licence ou au maintien de sa validité.

Existence d'une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d'une décision automatisée.

